



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/56/8  
28 juillet 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-sixième session  
Genève, 14-25 septembre 2009  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et  
au suivi des textes issus des grandes conférences et  
réunions au sommet des Nations Unies organisées  
dans le domaine économique et social

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXES ISSUS  
DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET  
DES NATIONS UNIES, ET CONTRIBUTION DE LA CNUCED**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et au paragraphe 179 de l'Accord d'Accra, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines associés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans la procédure.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	3
I. COMMERCE INTERNATIONAL .....	3
II. PRODUITS DE BASE .....	6
III. INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES .....	7
IV. DETTE EXTÉRIEURE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT .....	11
V. COHÉRENCE DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX MONÉTAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL .....	14
VI. LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	17
VII. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE .....	19
VIII. PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE .....	20

## INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. La douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008, est convenue que «dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement ... Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.» (Accord d'Accra, par. 11 et 179).

3. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la contribution apportée par la CNUCED à cet égard.

### I. COMMERCE INTERNATIONAL

4. Le rôle important du commerce international pour promouvoir le développement économique et réduire la pauvreté est explicitement reconnu dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement correspondants, le Document final du Sommet mondial, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA), la Déclaration ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord d'Accra issu de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les textes issus de ces conférences et sommets ont en particulier souligné la nécessité d'un engagement de la communauté internationale pour un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire afin que le commerce puisse contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté. Ils mettent aussi en relief le lien de cause à effet direct entre une participation active au commerce international et la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD.

#### A. Progrès accomplis

5. Il y a eu des progrès pour ce qui est de renforcer la participation des pays en développement au commerce international afin de contribuer à leur développement. Le commerce international et en particulier le commerce des pays en développement en tant que groupe s'étaient développés rapidement dans la décennie en cours, et le commerce entre pays en développement était devenu l'un des éléments les plus dynamiques du commerce mondial.

Mais la communauté internationale subit aujourd'hui les graves conséquences de multiples crises et problématiques à la fois mondiales et interdépendantes, y compris insécurité alimentaire accrue, forte instabilité des prix de l'énergie et des produits de base, changements climatiques et crise financière et économique globale. La CNUCED estime à l'heure actuelle que le commerce mondial des marchandises reculera en volume de 6 à 8 % en 2009, la contraction en valeur risquant d'être beaucoup plus forte. Le non-aboutissement jusqu'à ce jour des négociations du Cycle de Doha sous l'égide de l'OMC a sapé la confiance dans le système commercial multilatéral, et encouragé la prolifération d'accords commerciaux régionaux. En outre, bon nombre de pays en développement, en particulier les PMA, sont restés en marge des récentes avancées en termes de commerce et de développement, et leur capacité commerciale doit être renforcée pour leur permettre de mieux tirer parti du commerce au service de leur développement.

## **B. Contribution de la CNUCED**

6. La CNUCED a participé à la réponse à l'échelle du système des Nations Unies à la crise mondiale de la sécurité alimentaire en contribuant aux travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU, en publiant le document «Répondre à la crise alimentaire globale – Les politiques essentielles pour le commerce, l'investissement et les produits de base afin d'assurer la sécurité alimentaire durable et d'atténuer la pauvreté» (UNCTAD/OSG/2008/1) et en participant à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale.

7. En ce qui concerne la crise de l'énergie, le rapport intitulé «Questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement» (TD/B/C.I/2) a été soumis pour examen à la Commission du commerce et du développement à sa première session (11-15 mai 2009). La Commission a noté que, en ce qui concerne les aspects du commerce et du développement liés à l'énergie, l'enjeu majeur était d'assurer l'accès universel à des sources d'énergie suffisantes et fiables favorisant le développement durable, en particulier dans les pays en développement.

8. Les travaux de la CNUCED sur le commerce international ont pour objet de renforcer la contribution du commerce à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD. À cet effet, le débat de haut niveau de la cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement en 2008 a été consacré à l'examen du thème «Le commerce et les capacités productives pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement». Une note sur ce sujet avait été préparée par le secrétariat (TD/B/55/3). Les résultats des travaux du Conseil ont été transmis à la Réunion de haut niveau sur les OMD organisée par l'ONU à New York en octobre.

9. En tant que membre du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD du Secrétariat de l'ONU, la CNUCED, avec l'OMC et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), a fourni des données et des analyses pour la mise à jour des indicateurs 38 et 39 de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement sur l'accès aux marchés. Le Groupe a préparé la publication *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2008* ainsi que le rapport annuel que le Secrétaire général de l'ONU présente à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

10. La CNUCED s'attache à promouvoir l'élaboration de stratégies de développement du commerce au profit des populations pauvres et compte tenu des enjeux et des opportunités de la mondialisation. Le projet CNUCED/Department for International Development du Royaume-Uni/Inde sur les stratégies et la préparation pour le commerce et la mondialisation en Inde aide ainsi des agriculteurs, des artisans et des pêcheurs pauvres à participer au commerce international pour mieux rentabiliser leur production. La CNUCED a appuyé un partenariat public-privé entre la société Philips et le Lesotho pour la création en partenariat d'une usine de production d'ampoules électriques économes en énergie qui seraient commercialisées dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), projet qui créerait des emplois et contribuerait à l'industrialisation au Lesotho. La CNUCED aide la Papouasie-Nouvelle-Guinée à mettre au point une politique commerciale nationale axée sur la promotion des exportations et la réalisation des OMD. Une assistance similaire est fournie aussi au Rwanda.

11. En ce qui concerne la crise financière et économique mondiale, le rapport «BioTrade Facilitation Programme» (TD/B/C.I/CRP.1) a été examiné à la première session de la Commission du commerce et du développement. La Commission a demandé à la CNUCED de poursuivre son analyse de l'impact de la crise économique mondiale sur le commerce et le développement, de faire régulièrement part des résultats de cette analyse aux États membres et, selon qu'il conviendrait, de transmettre ces résultats aux instances compétentes.

12. En ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement durable, le programme de facilitation BioTrade (BTFP) a été lancé dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable. La première phase du programme a été menée à bien avec succès en 2007, et une deuxième phase à plus grande échelle (BTFP II) a été mise au point et engagée. La CNUCED met en œuvre une composante pour l'analyse des politiques, le dialogue et le renforcement des capacités concernant le commerce des produits issus de l'agriculture biologique.

13. La CNUCED coopère aussi avec des partenaires pour aider les pays en développement à tirer pleinement parti des marchés en croissance rapide pour les produits issus de l'agriculture biologique, avec leurs nombreuses retombées positives pour l'économie et l'environnement ainsi qu'en termes de sécurité alimentaire et de santé. La CNUCED collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). L'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique a mis au point d'importantes normes et lignes directrices dans ce domaine. La CNUCED coopère également avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. L'un des résultats complets de cette coopération a été la mise au point de la norme de l'Afrique de l'Est pour les produits issus de l'agriculture biologique, grâce à un partenariat sectoriel régional public-privé appuyé par l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED et par l'IFOAM.

14. Conformément à l'Accord d'Accra, les travaux de la CNUCED ont également été axés sur les coûts de transport, la connectivité des services de ligne, le trafic maritime international des marchandises et son évolution, les transports intérieurs et le commerce de transit, la sécurité maritime et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, la mise en œuvre des règles et normes

internationales, les aspects juridiques du commerce et du transport pour les pays en développement et la problématique de l'atténuation des changements climatiques et des adaptations correspondantes. Les principales contributions ont été faites à travers la publication trimestrielle *Transport Newsletter* et l'*Étude sur les transports maritimes*, qui, dans sa quarantième parution de 2008, contenait une série chronologique unique de statistiques clefs sur les ports et les transports maritimes. Dans le domaine du droit des transports, la CNUCED a contribué activement à l'évaluation des implications potentielles des dispositions complexes de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, adoptée par l'Assemblée générale.

15. Le programme SYDONIA (Système douanier automatisé) a continué à apporter une formation complète aux experts nationaux. Ce programme fait ainsi partie de la stratégie globale pour la facilitation du commerce et des transports mise en œuvre par la CNUCED en Afghanistan, où le système, désormais opérationnel dans quatre couloirs de transport en transit, a contribué à faciliter les échanges commerciaux et à accroître les recettes publiques.

## II. PRODUITS DE BASE

16. Lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2005, il a été souligné ceci: «[l]es effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés et [nous] soutenons les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base.» (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Dans le même temps, il a été dit ce qui suit dans le Consensus de Monterrey: «Une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base.» (par. 37). L'Assemblée générale, dans ses résolutions 61/190 et 63/207, a aussi rappelé les OMD et les autres objectifs internationaux de développement en relation avec les produits de base. Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait «de maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable des pays en développement tributaires de ces produits, tout en poursuivant la diversification de leur économie», et dans sa résolution 63/207 elle a pris note aussi de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement portant, entre autres, sur les questions relatives aux produits de base.

### A. Progrès accomplis

17. Alors qu'environ 90 pays en développement continuent à être tributaires des produits de base, c'est-à-dire à tirer l'essentiel de leurs recettes d'exportation de quelques produits, on n'a guère progressé dans la réalisation des objectifs de compétitivité et de diversification accrues fixés lors des grandes conférences et réunions au sommet. Même si durant une grande partie de l'actuelle décennie ces pays se sont presque tous procuré des recettes d'exportation plus élevées grâce à la hausse sans précédent des prix des produits alimentaires, après cette flambée des prix sur une certaine durée on a assisté à leur effondrement dans la seconde moitié de 2008 lorsque la crise économique mondiale a éclaté. Malgré le redressement partiel des prix en 2009, les pays tributaires des produits de base souffrent encore des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux de ces produits, des mesures de soutien interne et des

subventions à l'exportation appliquées par certains pays industrialisés qui faussent les échanges commerciaux, ainsi que des pratiques anticoncurrentielles de grands acteurs sur le marché.

## **B. Contribution de la CNUCED**

18. La CNUCED a entrepris un large éventail d'activités (avec des réunions intergouvernementales et des activités de renforcement des capacités et de coopération technique) pour les produits de base et le développement dans un certain nombre de domaines, notamment: a) produits miniers et minéraux; b) respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires et normes du secteur privé sur les marchés d'exportation; c) meilleures pratiques pour l'utilisation des chaînes de valeur agricoles; d) amélioration de la chaîne de valeur dans le secteur du coton en Afrique grâce au développement du commerce et de l'investissement; e) bourses de produits de base; et f) information, statistiques et mise en place d'un portail électronique (Infocomm) sur les profils de produits de base, comprenant des renseignements sur tous les aspects des marchés de produits.

19. Pour donner suite à l'Initiative mondiale sur les produits de base lancée en 2008, une grande initiative multipartenaire a été formulée conjointement avec le Fonds commun pour les produits de base, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Programme des Nations Unies pour le développement. La CNUCED, en coopération avec ces partenaires et d'autres parties prenantes, organisera en novembre 2009 un forum mondial sur les produits de base pour examiner la problématique de l'instabilité croissante des marchés de produits de base et de l'utilisation de ces produits comme moteurs du développement économique.

20. Comme mentionné plus haut, la CNUCED a contribué, en tant que membre de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, au Cadre global d'action adopté par l'Équipe spéciale en juin 2008 et aux réunions de suivi pertinentes.

## **III. INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

21. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle l'essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED), dans les efforts nationaux et internationaux de développement. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prend note de la contribution de l'IED à un développement durable et le Document final du Sommet mondial réaffirme la volonté des dirigeants mondiaux «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'action connexes tels que le développement du secteur privé (par. 23 e)), la bonne gouvernance en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises (par. 24 a)) ainsi que la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des entreprises (par. 24 c)).

## A. Progrès accomplis

22. En raison de la crise financière et du recul de l'activité économique dans les grands pays développés, les flux mondiaux d'IED, qui avaient atteint le niveau record de 1,9 billions de dollars en 2007, ont chuté de 15 % en 2008, selon les estimations, et un autre recul est attendu en 2009. Il y a à cela deux grandes raisons: les capacités d'investissement des entreprises ont diminué parce que leurs bénéfices sont en recul et que des contraintes accrues pèsent sur leurs ressources, et leur propension à investir à l'étranger a elle aussi pâti de la crise. Ce recul des flux mondiaux d'IED est aujourd'hui généralisé, et affecte l'ensemble des secteurs et des régions, y compris les pays en développement. La publication *World Investment Prospects Survey 2009-2011* établie par la CNUCED confirme que la récession économique aura des effets négatifs sur les plans d'investissements internationaux des sociétés transnationales (STN) dans le court terme.

23. Les flux d'IED vers et depuis les pays développés ont été les premiers touchés par la crise des marchés financiers et par le ralentissement marqué de la croissance économique. Alors qu'en 2008 toutes les régions en développement, à l'exception de l'Asie occidentale, ont encore enregistré des apports accrus d'IED, en 2009 il faut probablement attendre une contraction pure et simple.

24. Si en 2008 les sorties d'IED en provenance des pays développés ont diminué, celles provenant des pays en développement ont continué à progresser (de 2 % environ), pour représenter désormais 15 % environ du total mondial. Une très grande partie de ces investissements vont à d'autres pays en développement. Dans l'environnement financier international actuel, l'IED Sud-Sud devient donc de plus en plus important pour les pays en développement.

25. Sur le plan sectoriel, les flux d'IED pour les services financiers, l'industrie automobile, les matériaux de construction, les biens intermédiaires et certains biens de consommation ont été les plus touchés en 2008. Toutefois, l'IED reste la plus importante source de financement extérieure pour les pays en développement.

26. Mais certains facteurs favorables pourraient également stimuler la croissance de l'IED dans le court terme. Les entreprises des pays développés et des pays en développement ayant beaucoup de liquidités ont maintenant une plus grande propension à investir à l'étranger et davantage d'opportunités pour ce faire, compte tenu du faible coût des actifs, des possibilités d'investissement qui s'offrent après les restructurations industrielles, et de l'émergence de nouveaux secteurs industriels. Dans certains pays en développement aussi, les entreprises sont encore capables d'investir à l'étranger, ce qui se traduit par des flux accrus d'IED Sud-Sud.

27. Au niveau international, l'univers des accords internationaux d'investissement (AII), comprenant des accords bilatéraux d'investissement, des accords de double imposition et d'autres accords liés à l'investissement, continue à se développer et à gagner en complexité. Cette complexité croissante du système pose à beaucoup de pays en développement de réels problèmes de capacités, y compris dans le domaine du règlement des différends entre États et investisseurs (on dénombrait à la fin de 2008 317 cas connus de différends liés aux accords).



## B. Contribution de la CNUCED

28. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED est l'organe intergouvernemental du système des Nations Unies qui s'occupe de la question de l'investissement et des questions connexes. La Commission, préoccupée par les effets de la crise économique mondiale sur les flux d'IED, estimait que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux d'analyse sur les effets de la crise économique sur l'IED, en particulier dans les pays en développement, et examiner les options de politique appropriées pour préserver des conditions qui favorisent la contribution de l'IED à la croissance et au développement, ou pour les améliorer.

29. Depuis dix-huit ans, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* publié par la CNUCED permet d'analyser l'effet de l'IED sur le développement, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. L'édition de 2008 avait pour thème «Les sociétés transnationales et le défi des infrastructures». Les États membres ont estimé que le rapport était particulièrement «opportun car l'existence de bonnes infrastructures jouait un rôle essentiel dans le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement»<sup>1</sup>. Parmi les autres principaux travaux de recherche en matière de politiques, il fallait mentionner la préparation d'études sur les incidences de la crise financière mondiale actuelle sur les flux mondiaux d'IED, sur l'IED et les changements climatiques, et sur l'alimentation et l'agriculture. Cette dernière étude sera une contribution utile au *Rapport sur l'investissement dans le monde 2009*, qui examine la problématique des STN, de la production agricole et du développement.

30. L'absence d'informations pertinentes, fiables et disponibles en temps utile sur l'IED et les activités des STN et le manque de moyens pour analyser ces informations font partie des difficultés auxquelles sont confrontés certains pays en développement (en particulier les PMA) pour attirer l'IED. Pour remédier à ces problèmes, la CNUCED a intensifié ses activités de renforcement des capacités pour collecter, améliorer et harmoniser les statistiques sur l'IED et les activités des filiales de sociétés étrangères dans les pays en développement, une attention particulière étant portée aux PMA, pour la plupart en Afrique.

31. Le Consensus de Monterrey reconnaît que, pour attirer et accroître les apports de capitaux productifs, les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible pour l'investissement. Dans ce contexte, les examens de la politique d'investissement (EPI) réalisés par la CNUCED et leur suivi sont conçus dans l'objectif d'optimiser les retombées bénéfiques de l'IED dans les pays clients, en améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel pour l'investissement dans ces pays. La CNUCED a réalisé jusqu'ici 26 EPI, dont plus du tiers pour des PMA. La demande d'EPI reste forte et 24 pays, dont 8 PMA, se sont dits intéressés.

32. La CNUCED aide aussi les gouvernements à promouvoir l'investissement, en portant particulièrement attention aux aspects qui intéressent les PMA, tels que la bonne gouvernance pour promouvoir l'investissement, et elle aide les pays en développement à renforcer le rôle des organismes de promotion des investissements. Elle assure à cet effet des services consultatifs et des activités de formation. C'est ainsi que plus de 300 fonctionnaires venus de 65 pays en

---

<sup>1</sup> Rapport du Conseil du commerce et du développement (TD/B/55/10), p. 28.

développement ou pays en transition ont reçu une formation sur la promotion et la facilitation des investissements, y compris la bonne gouvernance.

33. Pour aider les pays en développement à mettre en place un climat d'investissement transparent, stable et prévisible, la CNUCED a également conçu un système de «réglementation électronique», avec un site Web, visant à aider les pays en développement et les pays en transition à faciliter l'activité économique par la transparence, la simplification et l'automatisation des règles et des procédures régissant la création d'entreprises et l'activité des entreprises.

34. La première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement en faveur du développement (10 et 11 février 2009) a été consacrée aux aspects des accords internationaux d'investissement relatifs au développement. Les participants ont examiné les conséquences de la prolifération des accords d'investissement sur le développement, et ils ont recensé et précisé les principales questions à approfondir en vue de doter les pays en développement des capacités voulues pour exploiter les possibilités offertes par les AAI en matière de développement. Les travaux d'analyse réalisés par la CNUCED comprenaient: a) la publication de la série *International Investment Policies for Development*; b) la révision de la première série *Key Issues in IIAs*; c) la publication de l'étude fondatrice «Investor-State Dispute Settlement and Impact on Investment Rulemaking» (Règlement des différends entre investisseurs et États et incidences sur l'élaboration des règles en matière d'investissement); d) le lancement de plusieurs numéros de la publication *IIA Monitor*; et e) la mise à jour des bases de données sur les instruments d'investissement et les cas de différends entre investisseurs et États. Il a été réalisé des activités d'assistance technique pour aider les pays en développement à résoudre les complexités des AII et les problèmes connexes de négociation et de mise en œuvre.

35. Le Consensus de Monterrey préconise aussi des efforts particuliers dans certains domaines prioritaires comme la gouvernance d'entreprise et les normes de comptabilité. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa vingt-cinquième session commémorative en 2008. La session a rassemblé un nombre record de 325 experts, avec plusieurs ministres. Il a aussi été organisé un atelier sur le thème «Policy Context for Responsible Investment», qui a examiné la relation entre investisseurs, régulateurs et entreprises et le rôle des politiques volontaires des entreprises en matière de responsabilité sociale de l'entreprise pour attirer les investissements.

36. Conformément aux recommandations du Consensus de Monterrey, la CNUCED a continué à développer son programme Empretec sur l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités des PME. Récemment, il a été lancé avec succès deux nouvelles initiatives dans le cadre du programme: la remise du premier prix de la femme chef d'entreprise (à l'occasion de la douzième session de la Conférence à Accra); et le Forum Empretec Afrique, un plan stratégique en vue d'établir un réseau régional spécialisé pour redynamiser et développer les centres Empretec en Afrique.

37. En outre, à travers son initiative pour le tourisme en ligne la CNUCED a continué à renforcer la visibilité des PME du secteur du tourisme et à accroître leur compétitivité, en dotant les acteurs locaux de modèles pour le commerce en ligne (comportement, organisation et technologie). Des plans d'action ont été élaborés pour développer les ressources humaines et

encourager l'entrepreneuriat dans le secteur du tourisme, à travers la mise en commun des ressources et l'établissement de partenariats public-privé (y compris avec des PME).

38. La CNUCED a poursuivi son travail d'analyse sur le rôle des chaînes de valeur mondiales pour renforcer les capacités productives nationales, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, et sur les mesures pour promouvoir les synergies entre les entreprises. La première Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation s'est tenue à Genève, du 20 au 22 janvier 2009, pour définir les politiques et les meilleures pratiques propres à encourager la création des PME et à renforcer leur compétitivité internationale.

39. Dans le domaine de l'assurance, la CNUCED a appuyé le développement d'un secteur de l'assurance compétitif dans les pays en développement en aidant leurs régulateurs prudeniels à établir des marchés de l'assurance compétitifs et bien réglementés. Cela passait par la formation de consensus, y compris dans le cadre de réunions intergouvernementales, ainsi que par des conseils en matière de politiques et une assistance technique ciblés.

#### **IV. DETTE EXTÉRIEURE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT**

40. Le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005 insistent sur l'importance d'un endettement extérieur viable dans le contexte du financement du développement, s'agissant aussi bien des pays à faible revenu que des pays à revenu intermédiaire. Le Consensus de Monterrey souligne aussi qu'il est nécessaire d'accroître sensiblement l'aide publique au développement (APD) pour que les objectifs internationaux relatifs à l'APD soient atteints, d'allouer et d'apporter cette aide efficacement, et de rechercher des sources de financement novatrices.

41. La Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée en décembre 2008, a réaffirmé le rôle vital joué par l'APD pour faciliter la réalisation des objectifs de développement, y compris ceux arrêtés au niveau international et en particulier les OMD. En outre, elle a appelé au respect de tous les engagements en matière d'ADP, y compris l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement pour les pays en développement d'ici à 2015, avec un objectif minimum de 0,5 % du PNB d'ici à 2010, ainsi qu'un objectif de 0,15 % à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés.

42. La Déclaration de Doha reconnaissait que des défis importants en ce qui concerne la dette extérieure des pays en développement continuaient à se poser, et que la crise financière et économique mondiale actuelle risquait d'annuler le fruit d'années d'efforts et les progrès réalisés en ce qui concerne la dette des pays en développement. Elle ajoutait que la situation appelait la mise en œuvre des initiatives et mécanismes existants et d'autres initiatives ou mécanismes futurs, audacieux et globalistes, afin de résoudre les problèmes d'endettement actuels des pays en développement, en particulier pour l'Afrique et les pays les moins avancés, de manière efficace et équitable, y compris par des annulations de dette.

## A. Progrès accomplis

43. L'amélioration de la qualité de l'APD et de son efficacité au service du développement est une avancée bienvenue. Le Forum pour la coopération en matière de développement relevant du Conseil économique et social ainsi que des initiatives récentes comme le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide – dont sont issus la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra de 2008 – contribuent à faciliter l'action des pays qui y prennent part. Il faut continuer à faire fond sur ces initiatives afin de renforcer l'appropriation par les pays, de rendre l'aide apportée plus efficace et plus efficiente et d'arriver à de meilleurs résultats.

44. Il a été accompli d'importants progrès depuis la Conférence de Monterrey pour trouver des sources innovantes de financement volontaire du développement, débouchant sur des programmes innovants eux aussi. Plusieurs des initiatives du Groupe technique créé par l'Initiative mondiale d'action contre la faim et la pauvreté et du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement sont devenues réalité, ou sont en voie de concrétisation. Ces initiatives comprennent notamment le financement d'importants programmes de santé dans plusieurs pays en développement. Il convient également de citer la Millennium Challenge Corporation créée par les États-Unis, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Fonds Inde-Brésil-Afrique du Sud, le Fonds égyptien de coopération technique avec l'Afrique, la société Libya-Africa Investment Portfolio et l'Initiative PetroCaribe.

45. En 2008, la dette extérieure totale des pays en développement et des pays en transition a augmenté de 176 milliards de dollars (en hausse de 5 % par rapport à sa valeur en 2007), pour dépasser 3,6 billions de dollars en fin d'année. Mais la production de ces pays a progressé plus rapidement que leur dette, de sorte que leur dette extérieure totale ne représentait que 21,8 % du revenu national brut (RNB) en 2008, contre 25 % en 2007. En outre, les pays en développement en tant que groupe ont continué à accumuler des réserves internationales, dont le montant dépassait 4,2 billions de dollars à la fin de 2008. Les pays en développement et les pays en transition détenaient ainsi maintenant des actifs nets évalués approximativement à 580 milliards de dollars.

46. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) de la Banque mondiale, les pays ayant atteint le point d'achèvement avaient reçu à la fin de 2008, en valeur actuelle net, des allègements de dette d'un montant de 38 milliards de dollars, et depuis 1999 les ratios d'endettement des PPTE s'étaient nettement améliorés. Malgré ces progrès, l'amélioration du ratio d'endettement n'implique pas automatiquement une situation d'endettement à moyen terme plus favorable pour ces pays, d'autant que tous les effets de la crise financière ne se sont pas encore pleinement fait sentir dans les pays en développement. Sur les 24 pays ayant atteint le point d'achèvement, 8 seulement présentaient un faible risque d'endettement critique en mars 2009, alors que 4 autres présentaient un risque élevé ou étaient déjà en situation d'endettement critique.

## B. Contribution de la CNUCED

47. Dans le numéro 7 des *Synthèses de la CNUCED*, de mars 2009, il était dit que pour tous les pays donateurs ayant connu une crise bancaire au cours des trente dernières années, il y avait à l'évidence une corrélation positive entre crises bancaires et recul de l'APD, et que le processus

de redressement de l'APD était lent. On pouvait donc craindre que les pays en développement ne reçoivent qu'une aide extérieure réduite au moment où ils avaient justement le plus besoin de cette aide. La CNUCED proposait la création de fonds de dotation spécifiquement dédiés à l'APD, prévisibles et financés par le revenu des intérêts des actifs. Ce modèle de fonds de dotation avait à maintes reprises donné d'excellents résultats pour des institutions pédagogiques, et il pourrait de même répondre à la nécessité critique d'assurer la prévisibilité des flux d'APD.

48. La CNUCED continue à établir chaque année, au nom du Secrétaire général de l'ONU, un rapport sur la dette extérieure et le développement intitulé «Vers une solution durable au problème de la dette des pays en développement», dont la prochaine parution sera examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Ce rapport passe en revue l'évolution récente de l'endettement extérieur, étudie les interactions entre la viabilité de cet endettement et la viabilité de l'endettement intérieur public, et évalue les progrès des initiatives visant à renforcer les capacités de gestion de la dette des pays en développement. L'Assemblée générale s'appuie sur ce document pour adopter chaque année une résolution sur la question.

49. Dans le cadre du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD, la CNUCED analyse périodiquement la mise en œuvre des engagements internationaux et réfléchit aux mesures de politique nécessaires pour réaliser ces objectifs d'ici à 2015. Elle contribue aux composantes thématiques sur l'APD, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés du rapport annuel utilisé comme contribution principale aux travaux de l'Assemblée générale, pour le processus de financement du développement et pour les travaux du Conseil économique et social, en particulier dans le cadre de l'Examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement.

50. La CNUCED a continué d'aider des pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. En 2008-2009, six pays – Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Seychelles et Togo – ont ainsi rééchelonné leur dette.

51. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha reconnaissent l'importance de l'assistance technique pour la gestion de la dette. Le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) a continué d'aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles pour gérer efficacement leur dette. Il a apporté à ce jour un appui à 101 institutions dans 65 pays et 1 territoire. En 2008, le programme a géré 43 projets actifs au niveau des pays et il a organisé ou coorganisé 112 missions de renforcement des capacités au niveau national ou régional, qui ont permis de former plus de 600 fonctionnaires. Ces activités de renforcement des capacités ont aussi abouti à de nouvelles réalisations concrètes, par exemple calendriers de validation des données et statistiques sur la dette, dans un certain nombre de pays. Outre des systèmes informatisés de gestion de la dette, avec les services correspondants, le programme offre une gamme de modules de formation aux pays clients pour les aider à renforcer leurs capacités dans le domaine de la validation, des statistiques et de l'analyse du portefeuille de la dette.

52. Dans le cadre d'un projet pour le Compte pour le développement, la CNUCED a publié en 2009 un *Compendium on Debt Sustainability and Development* (Recueil sur la viabilité de l'endettement et le développement), couvrant les aspects suivants: stratégies et mécanismes de l'analyse de la viabilité de l'endettement, cadre d'analyse sur la viabilité de l'endettement et le

développement, études de cas nationales, cadre institutionnel pour la gestion de la dette publique, et considérations sur la dette et le commerce.

## **V. COHÉRENCE DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX MONÉTAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL**

53. Le Consensus de Monterrey a souligné la nécessité de renforcer la cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial d'appui au développement. La CNUCED n'a eu de cesse de contribuer aux débats sur ces questions, dans le cadre des travaux du Conseil du commerce et du développement et des sessions quadriennales de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

54. La Déclaration de Doha sur le financement du développement a reconnu les quelques progrès enregistrés depuis la Conférence de Monterrey en ce qui concerne les questions systémiques, mais aussi la nécessité urgente d'autres avancées, notamment en ce qui concerne le rôle de surveillance donné au Fonds monétaire international, en accordant une priorité élevée à l'identification et à la prévention des crises éventuelles et au renforcement des fondamentaux de la stabilité financière internationale. La Déclaration de Doha a souligné que la réforme de l'architecture financière internationale devrait essentiellement tendre à accroître la transparence et à renforcer la participation et le poids des pays en développement et des pays en transition dans la prise des décisions et l'établissement des normes au niveau international.

55. La Déclaration de Doha encourageait aussi les gouvernements nationaux à améliorer la coordination et la cohérence pour aider à la formulation et à la mise en œuvre effective des politiques à tous les niveaux, et engageait les institutions internationales de financement et de développement à poursuivre leur travail de mise en cohérence des politiques pour le développement en tenant compte de la diversité des besoins et de l'évolution des situations.

56. La Déclaration de Doha reconnaissait en outre que les instruments financiers nouveaux et mondialisés avaient changé la nature des risques qui pesaient sur l'économie mondiale, d'où la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de réglementation des marchés. Les gouvernements s'étaient mis d'accord pour opérer des réformes visant à renforcer les cadres de réglementation et de supervision des marchés financiers en tant que de besoin, pour améliorer l'information et la transparence financières au plan interne, et pour veiller à ce que les régulateurs nationaux intensifient leur coopération afin de renforcer les normes financières internationales.

57. La Déclaration de Doha soulignait également que les discussions au niveau international sur les structures de gouvernance économique mondiale devaient être ouvertes à tous et que tous les pays, y compris ceux à faible revenu, devraient être en mesure d'y participer véritablement. Ce débat devrait examiner l'architecture financière et monétaire internationale afin d'assurer une gestion plus efficace des problèmes mondiaux. Il devrait réunir l'Organisation des Nations Unies et les institutions internationales et régionales, dans le but d'accroître l'ouverture, la légitimité et l'efficacité des structures de gouvernance économique mondiale. La Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le

développement, organisée au plus haut niveau en juin 2009 était une initiative concrète à cet effet.

#### **A. Progrès accomplis**

58. La crise économique mondiale a mis en évidence de manière spectaculaire la nécessité d'un processus de décision cohérent au niveau mondial et d'une plus grande transparence sur les marchés internationaux. Compte tenu à la fois du fait qu'une gouvernance économique mondiale inadéquate a contribué au déclenchement de la crise et de la nécessité d'une action coordonnée des gouvernements pour faire face aux conséquences immédiates et dans le long terme de celle-ci, il est aujourd'hui manifeste que les progrès vers la cohérence entre les systèmes internationaux monétaire, financier et commercial, et à l'intérieur d'entre eux, ont été insuffisants.

59. Si la cohérence **intersystémique** (monétaire, financière et commerciale) faisait déjà défaut après Monterrey, la crise a révélé toute l'ampleur de l'incohérence **intrasystémique**, avec l'effondrement de grands marchés et établissements financiers dans le sillage de l'éclatement des bulles spéculatives sur plusieurs marchés interdépendants, et l'aggravation des déséquilibres monétaires mondiaux. Dans ce secteur précis du Consensus de Monterrey, où il y avait eu peut-être le moins de progrès tangibles depuis 2002, les conséquences de l'inattention et de l'inaction de la communauté internationale face à l'accumulation des risques systémiques mondiaux se sont révélées coûteuses, et la réforme multilatérale qui s'impose est un énorme défi.

#### **B. Contribution de la CNUCED**

60. Lorsque la crise du marché des crédits hypothécaires à risque a déclenché une crise financière de plus grande ampleur et une récession mondiale à la fin de 2008, le Secrétaire général de la CNUCED a établi un groupe d'étude sur les questions systémiques et la coopération économique, chargé d'examiner les dimensions systémiques de la crise et de formuler des propositions d'action.

61. Le rapport de mars 2009 du Groupe d'étude, intitulé «La crise économique mondiale: défaillances systémiques et mesures correctives multilatérales» (UNCTAD/GDS/2009/1) va au cœur de la problématique de la cohérence systémique et souligne l'interdépendance des problèmes auxquels la communauté internationale doit trouver des solutions elles aussi interdépendantes. L'examen de cette problématique sous l'angle du développement a été approfondi dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2009*:

a) L'appel que lance la CNUCED depuis de nombreuses années en faveur d'un renforcement de la gouvernance monétaire et financière internationale est validé par la crise actuelle, qui est à la fois mondiale et systémique. La dynamique de cette crise traduit les défaillances de la déréglementation financière nationale et internationale, la persistance de déséquilibres mondiaux, l'absence de système monétaire international et l'existence d'incohérences profondes entre les politiques commerciales, financières et monétaires au niveau mondial;

b) La crise a montré que le dogme du «laisser faire le marché» qui a été appliqué au cours des vingt dernières années a échoué de manière spectaculaire. La déréglementation financière a abouti à une accumulation considérable de positions très risquées dont le dénouement a plongé l'économie mondiale dans une déflation de désendettement qui ne peut être jugulée que par un gonflement de la dette publique;

c) La confiance aveugle dans l'efficacité de marchés financiers déréglementés et l'absence de système financier et monétaire fondé sur la coopération ont créé l'illusion de profits sans risques et ont autorisé tous les excès sous la forme d'activités financières spéculatives menées dans de nombreux domaines. On ne peut remédier aux défaillances systémiques que par une réforme et une reréglementation globales dans le cadre desquelles les gouvernements joueraient un rôle énergique et œuvreraient de concert;

d) Le rôle et le poids croissants de puissants investisseurs financiers sur les marchés à terme de produits de base ont influé sur les prix de ces produits et sur leur instabilité. Les autorités de réglementation ont besoin de données plus complètes sur le commerce afin de bien comprendre les facteurs de l'évolution des prix et de pouvoir intervenir si certains marchés semblent poser problème; dans le même temps, les principales failles de la réglementation doivent être corrigées afin d'empêcher que des positions prises sur des marchés hors cote actuellement non réglementés ne débouchent sur une «spéculation excessive»;

e) En outre, l'absence de système international gérant de manière concertée les fluctuations de taux de change a favorisé une spéculation endémique sur les monnaies et a accru les déséquilibres mondiaux. Les pays en développement au bord du défaut de paiement ne devraient pas faire l'objet d'une «notation de crise» de la part des marchés financiers qui sont justement à l'origine de leurs difficultés. Des dispositions multilatérales, voire mondiales, doivent être prises d'urgence en matière de taux de change pour maintenir la stabilité au niveau mondial, éviter l'effondrement du système commercial international et prévenir l'adoption de politiques procycliques dans les pays frappés par la crise.

62. *Le Rapport sur le commerce et le développement, 2009* examine aussi le défi mondial de plus en plus critique que représentent les mesures d'atténuation des changements climatiques, et les moyens d'inscrire systématiquement des industries, des technologies et des investissements «verts» dans des stratégies de développement innovantes, dans le cadre d'un système de facilitation et de soutien au niveau multilatéral. L'engagement des pays en développement dans les efforts d'atténuation des changements climatiques dépendra en grande partie de la formulation d'une politique mondiale sur le climat. Cette politique devrait leur ouvrir l'accès à des technologies propres, à un financement pour faire les investissements requis pour réduire les émissions, et à une compensation pour perte de revenus éventuelle dans certains pays. Le mécanisme d'échange de droits d'émission au niveau international, dans le cadre d'un système mondial de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission, avec une répartition des droits d'émission favorable aux pays en développement, pourrait servir de nouveau mécanisme de financement.

63. Pour renforcer la cohérence systémique entre commerce, financement et développement, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) devrait être interprété avec flexibilité s'agissant des technologies sans incidence sur les changements climatiques, et autoriser les licences obligatoires. La Déclaration de Doha sur



l'Accord sur les ADPIC et la santé publique reconnaît la possibilité, dans le cadre de l'Accord, d'accorder des licences obligatoires et la nécessité d'interpréter l'Accord de manière à protéger la santé publique. Compte tenu du caractère de bien public mondial de l'atténuation des changements climatiques et de l'intérêt pour les pays développés d'associer les pays en développement aux efforts globaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une flexibilité semblable paraît justifiée pour les droits exclusifs dans le cas des technologies qui n'ont pas d'incidence sur le climat.

## **VI. LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

64. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune et se sont engagés à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement. Ils ont aussi adopté quatre documents finals pour traduire cette vision en cibles et objectifs concrets à réaliser d'ici à 2015, suivant 11 lignes d'action et thèmes principaux. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI.

### **A. Progrès accomplis**

65. La fracture numérique continuait à se réduire et l'année 2008 a marqué un important tournant, avec plus de la moitié de la population mondiale ayant accès à une certaine forme de connectivité. Entre 80 et 90 % de la population mondiale est désormais couverte par un réseau de téléphonie mobile, soit un doublement du pourcentage de 2000. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile dans le monde a atteint 4 milliards à la fin de 2008, avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile dépassant les 60 % au niveau mondial. Pour l'Internet aussi, la fracture entre pays développés et pays en développement a tendance à se réduire, mais plus lentement. À la fin de 2008, la moitié des utilisateurs de l'Internet dans le monde étaient des habitants de pays en développement, surtout d'Asie. Au niveau régional, c'était en Afrique et au Moyen-Orient que l'usage de la téléphonie mobile et de l'Internet progressaient le plus vite.

66. Malgré ces tendances positives, il reste de nombreux obstacles. Dans les pays en développement dans leur ensemble, 12 % de la population utilise l'Internet. De plus en plus, la fracture numérique se mesure non plus en termes de connectivité de base mais en termes de rapidité (bande passante) et de questions concernant les utilisateurs, telles que contenu local et confidentialité des données. Les problèmes de contenu local, de confidentialité des données et d'accès à faible coût à la bande passante – une condition préalable pour un grand nombre de lignes d'action du SMSI – méritent une attention toute spéciale.

67. La question de la confidentialité des données est une source de préoccupation de plus en plus grande. Le détournement de données et la cybercriminalité peuvent causer d'importants torts aux citoyens en général, et la société mondiale de l'information est devenue plus vulnérable aux activités illégales et intrusives. En outre, les flux de données transfrontières peuvent contourner les lois nationales. Les pays en développement, parce qu'ils n'ont pas de lois pour la protection de la confidentialité conformes aux normes établies par leurs partenaires commerciaux

des pays développés, risquent d'être en butte à une discrimination dans le commerce international.

## **B. Contribution de la CNUCED**

68. La CNUCED, en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, continue d'assurer le suivi du SMSI aux niveaux régional et international et établit, au nom du Secrétaire général, le rapport annuel sur ce sujet<sup>2</sup>.

69. Dans le cadre du projet de réseau de centres d'excellence, parrainé par le Gouvernement italien, la CNUCED a organisé, en étroite collaboration avec l'Agence nationale de sécurité informatique tunisienne, un cours de formation sur la cybersécurité à Tunis, en octobre 2008. La CNUCED a aussi facilité trois réunions de l'Équipe spéciale de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la cyberlégislation en vue de préparer un cadre juridique pour l'harmonisation des cyberlois dans la région. En Asie, une assistance technique a été fournie au Cambodge et à la République démocratique populaire lao. En Amérique latine, une centaine de représentants des gouvernements et d'entreprises privées des pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration ont reçu une formation sur les implications juridiques des technologies de l'information et de la communication (TIC).

70. La CNUCED a produit un guide pratique intitulé *Manuel pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information*, axé en particulier sur les questions de statistique intéressant directement les pays en développement et les pays en transition. Ce manuel est utilisé pour les cours de formation de la CNUCED et autres activités d'assistance technique concernant les statistiques relatives aux TIC.

71. La CNUCED a contribué à l'organisation de l'ICT4All Forum – Tunis+3, manifestation annuelle parrainée par le Gouvernement tunisien, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement et la Banque africaine de développement. Le Forum, qui sert au suivi du SMSI, a examiné les stratégies et les mesures possibles pour développer l'accès des pays à faible revenu à la technologie de bande passante (fixe ou sans fil) à bas coût.

72. Dans le cadre de la suite donnée, concernant la science et la technologie, à la Déclaration finale du Sommet mondial de 2005, le programme de la CNUCED pour les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation vise à permettre aux décideurs dans les pays en développement d'évaluer les forces et les faiblesses des politiques et des mesures de leur pays concernant la science et la technologie. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CNUCED a été invitée à participer à cet examen pour le Gabon, et les travaux préparatoires en vue d'examen de ce type pour trois pays d'Amérique latine – El Salvador, Pérou et République dominicaine – ont été engagés. En Asie, le Kazakhstan et le Pakistan ont présenté des demandes d'examen.

---

<sup>2</sup> Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/2009/10, A/64/64).

73. La Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation tenue en janvier 2009 a débouché sur un ensemble de résultats pragmatiques, tels que l'établissement de réseaux d'experts, la création d'un répertoire des meilleures pratiques et diverses propositions de coopération entre les experts.

## **VII. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE**

74. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, datant de 1980, vise à garantir que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international, en particulier au commerce et au développement des pays en développement».

### **A. Progrès accomplis**

75. Malgré le vaste mouvement observé dans les pays en développement pour l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace des lois et des politiques de la concurrence, bon nombre de ces pays n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer, et s'en remettent pour cela dans une large mesure à l'aide de la CNUCED pour le renforcement des capacités. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (Antalya, novembre 2005), réaffirmant la validité de l'Ensemble, a conclu qu'il fallait accorder beaucoup plus d'attention aux effets préjudiciables des pratiques anticoncurrentielles sur le fonctionnement des marchés, le processus de privatisation, la création d'un secteur d'entreprises dynamique et les interactions entre l'IED, le commerce international et la compétitivité. Par la suite, dans les conclusions concertées issues de la neuvième session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (15-18 juillet 2008), les États membres ont prié la CNUCED de poursuivre ses activités de renforcement des capacités et de coopération technique et, si possible, d'en maximiser l'impact dans toutes les régions, dans les limites des ressources financières et humaines disponibles. La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble se tiendra en 2010.

### **B. Contribution de la CNUCED**

76. La CNUCED est chargée de coordonner tous les travaux ayant trait à la politique de la concurrence et à la protection des consommateurs au sein du système des Nations Unies. À ce titre, elle continue a) de suivre les tendances et l'évolution du droit et de la politique de la concurrence; b) d'aider les pays en développement à formuler et adopter une législation et des politiques relatives à la concurrence; et c) de faciliter la coopération internationale par des activités de sensibilisation et d'information, par des révisions périodiques du commentaire de la loi type sur la concurrence et par l'organisation d'examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence à l'occasion des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. (Un examen du régime de la concurrence du Costa Rica a été organisé en 2008.)

77. Pendant la période considérée, une assistance a été fournie à des pays et à des groupements sous-régionaux ou régionaux pour la promotion de la concurrence, la préparation, la révision et/ou l'application de lois sur la concurrence, la formation des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence, le renforcement des institutions et la protection des consommateurs, en particulier à travers des séminaires nationaux, des ateliers de formation, des activités de sensibilisation, des rapports sur le cadre institutionnel, des consultations avec les parties prenantes, des commentaires sur des projets de législation ou sur l'application ou la révision de la législation, ou des consultations sur les interactions entre l'autorité chargée de la concurrence et les régulateurs sectoriels. Le Bhoutan, le Botswana, le Cameroun, l'Indonésie, l'Iraq, Madagascar, Maurice, le Mexique, le Mozambique, le Rwanda, le Swaziland et la Zambie ont notamment bénéficié d'une assistance.

78. Parmi les groupements régionaux de pays en développement ayant bénéficié d'une assistance (souvent sous la forme de conseils pour l'application de règles de la concurrence commune ou régionales) figurent le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CDA et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En Tunisie, la CNUCED a organisé en coordination avec le Centre de recherche sur le développement du Canada, un atelier régional sur le rôle de la politique de la concurrence dans la crise alimentaire actuelle. Dans le cadre du programme COMPAL, il a été organisé les 8 et 9 septembre 2008 à Managua (Nicaragua) une réunion pour présenter les résultats de quatre études consacrées en 2008 à des secteurs clés de l'économie de ce pays.

## **VIII. PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE**

79. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, énonce un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés et assortis de délais qui ont été définis dans le cadre de sept engagements: a) encourager une action axée sur la population; b) assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international; c) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; d) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation; e) renforcer le rôle du commerce dans le développement; f) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et g) mobiliser des ressources financières. En 2003, la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit a adopté le Programme d'action d'Almaty, qui répond aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et de transit en créant un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit. La nécessité de prendre en compte aussi la situation particulière des petits États insulaires en développement a été soulignée dans le Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, et dont la mise en œuvre a été ensuite examinée à Maurice en janvier 2005.

### **A. Pays les moins avancés**

#### **1. Progrès accomplis**

80. Les résultats économiques des PMA en tant que groupe se sont notablement améliorés ces dernières années, avec un taux de croissance annuelle moyen de 8 % pour le groupe entre

2005 et 2007, supérieur donc à l'objectif de croissance de 7 % fixé dans le Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, ces résultats économiques positifs du groupe masquent des disparités entre régions, secteurs et pays. Au niveau régional, en 2005-2007 le taux de croissance du PIB réel dans les PMA africains a été supérieur à celui des PMA asiatiques durant la même période. Au niveau sectoriel, même si les PMA africains importateurs de pétrole ont eu de meilleurs résultats économiques, les PMA exportateurs de pétrole demeuraient les moteurs de la croissance économique de leur région.

81. Pour maintenir et pérenniser ces résultats économiques satisfaisants des PMA, le défi reste donc difficile. En effet, l'amélioration de la croissance des PMA n'a pas été accompagnée d'une transformation structurelle de leur économie, d'où un degré élevé de vulnérabilité aux chocs et aux crises. En outre, la forme et la qualité de la croissance économique observée dans ces pays laissaient encore à désirer.

## **2. Contribution de la CNUCED**

82. La CNUCED suit les progrès réalisés vers les cibles et objectifs du programme d'action. Elle formule aussi des recommandations de politique pour remédier aux lacunes et aux contraintes qui freinent la croissance et le développement des PMA. Le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés* faisait ainsi valoir que cette croissance élevée avait des effets inégaux, ne profitant pas à tous et, par conséquent, non durables.

83. Un rapport complet sur la contribution de la CNUCED à la réalisation des cibles et objectifs du Programme d'action en faveur des PMA figure dans le document TD/B/54/2. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED concernant le commerce, l'investissement, la technologie et la logistique sont importantes pour appuyer les efforts de développement des PMA. Par exemple, dans le cadre de ses programmes d'appui institutionnel spécialisés et informatisés, comme le programme SYDONIA, la CNUCED aide les PMA à renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs ressources humaines. Des résultats probants ont été obtenus en ce qui concerne la perception des recettes, y compris dans des pays qui sortent d'un conflit et dans les PMA.

84. Dans le cadre des efforts pour identifier des secteurs de croissance et de développement potentiels et nouveaux dans les PMA, la CNUCED a aussi réalisé dans certains pays des projets spécifiques consacrés à de nouveaux produits d'exportation qui présentent un intérêt pour les PMA. On peut citer notamment les études de cas consacrées à de nouveaux secteurs comme la pêche, l'horticulture et le tourisme. Il ressort des conclusions des études de cas que, malgré les obstacles nombreux et complexes auxquels ils sont confrontés, beaucoup de PMA pourraient parfaitement devenir eux aussi des exportateurs qui réussissent dans ces secteurs d'exportation non traditionnels.

## **B. Petits États insulaires en développement**

### **Contribution de la CNUCED**

85. Le secrétariat a continué à apporter un appui technique aux petits États insulaires en développement, notamment en établissant des profils de vulnérabilité des PMA remplissant les critères de retrait de la liste. Le secrétariat a ainsi établi des profils de vulnérabilité pour

quatre pays dans ce cas (Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu), avec une évaluation de leurs progrès structurels en vue d'un retrait. Ces profils sont une contribution technique aux travaux du Comité des politiques de développement concernant le processus de retrait et de «transition sans heurts».

86. En prévision du réexamen en 2009 de la liste des PMA établie par l'ONU, la CNUCED a entrepris plusieurs activités intéressant spécifiquement certains pays. Le secrétariat a ainsi organisé des missions consultatives et plusieurs réunions d'information à Malabo (Guinée équatoriale) à l'intention des responsables officiels à différents niveaux, y compris le Premier Ministre. La CNUCED a aussi préparé un profil de vulnérabilité conformément au mandat qui lui avait été donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/209. En mars 2009, le Comité des politiques de développement a recommandé le retrait de la liste de la Guinée équatoriale, qui prendrait effet en janvier 2013. La question sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil économique et social à sa session de fond de 2009.

### **C. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit**

#### **Contribution de la CNUCED**

87. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, la CNUCED a pour mandat essentiel de mettre en œuvre le Plan d'action d'Almaty adopté en 2003. L'Accord d'Accra a lui aussi souligné les problèmes de ces pays, et renforcé le mandat de la CNUCED pour appuyer leurs efforts en matière de commerce et de développement. Les coûts de transport élevés que doivent supporter ces pays sont devenus un sérieux obstacle à leurs échanges commerciaux. Selon des évaluations, à ce jour les coûts de transport dans les pays en développement sans littoral continuent à représenter jusqu'à 40 % de la valeur de leurs exportations.

88. En juillet 2008, la CNUCED a organisé la Réunion préparatoire mondiale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, afin de faire le bilan des progrès récents en matière de facilitation du commerce dans l'intérêt des pays en développement sans littoral, et d'examiner les perspectives nouvelles qui s'offraient pour la seconde moitié du Programme d'action, c'est-à-dire au cours des cinq années d'ici à 2013. En outre, la CNUCED – en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant de l'ONU pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec la Banque mondiale – a organisé un forum d'investissement de haut niveau le 1<sup>er</sup> octobre 2008 à New York. L'objectif du Forum était de réunir des décideurs et des professionnels du secteur privé des pays en développement sans littoral, ainsi que des investisseurs internationaux, actuels ou potentiels, pour analyser les tendances actuelles des flux d'IED vers ces pays et d'étudier les opportunités futures pour l'IED.

-----